

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 493

présenté par
M. Brindeau

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 21.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'ensemble du texte ayant pour objectif d'inciter à la vaccination il nous paraît disproportionné d'aller jusqu'au licenciement.